

Formation « Edition informatisée réglementaire des registres d'inventaire et de dépôt » pour les musées de la région Grand-Est, 12/2021

Sitographie commentée

- Page musées du site internet de la Direction régionale des affaires culturelles de Grand-Est : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/patrimoines-architecture/patrimoines/Musees>
- Site musées de culture.gouv.fr : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Musees>
Le site Musées est à la disposition des publics curieux, étudiants et professionnels pour appréhender l'unité et la diversité des musées dotés de l'appellation « Musée de France » et découvrir les métiers qui y sont exercés. Pour les professionnels, de nombreuses ressources sont publiées et actualisées régulièrement. Ces publications sont téléchargeables en pdf au bas des pages indiquées ici.
- Lettre d'information du bureau de la diffusion numérique des collections <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Musees/Actualites/La-lettre-d-information-du-bureau-de-la-diffusion-numerique-des-collections>
Pour être informé directement d'événements numériques autour des collections : journées d'étude, formations, point mensuel des versements sur Joconde, nouvelles ressources mises en ligne ou référencées par le Service des musées de France. De manière plus approfondie, nous publions également des contenus sur des problématiques plus poussées conjuguant numérique et collections des musées, développées sur le site Musées notamment. [Dernier numéro de septembre 2021](#)

I – Cadre juridique et réglementaire

[Inventorier et récoiler les collections des musées de France](#)

Inventaire et récolement des collections des musées de France sont deux opérations fondamentales dans la gestion des collections. Obligations réglementaires depuis 2002, elles visent en premier lieu à garantir la parfaite transmission des collections publiques. Vous trouverez sur cette page les définitions officielles des deux procédures, les textes réglementaires de référence ainsi que des conseils et modèles de documents (Plan de récolement décennal, Procès-verbaux, etc.).

[Arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement](#)

Dans ce texte réglementaire : liste des rubriques réglementaires pour les biens affectés et les biens reçus en dépôt ; modalités (annexe 1.d) de l'édition informatisée des registres.

[Note-circulaire du 4 mai 2016 relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indénombrables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France](#)

LE texte réglementaire à connaître pour maîtriser les bonnes pratiques du post-récolement : **mise en conformité des documents administratifs et immatriculation des collections** (transmission des résultats du récolement au(x) propriétaire(s) des collections du musée, **clarification du statut des registres d'inventaire ou des documents en tenant lieu, mise à jour de l'inventaire**, marquage, signalement des manquants et dépôts de plainte, **régularisation des dépôts**), mise à niveau des outils documentaires et conséquences scientifiques du récolement sur les collections.

II – Informatisation des données réglementaires

[L'informatisation des données réglementaires sur les collections d'un musée de France](#)

Les trois procédures d'inventaire, de récolement et de post-récolement sont des moments intenses de collecte d'informations sur les collections des musées de France. Le musée aura tout intérêt à porter ces informations sur un support électronique afin d'en faciliter la mémorisation et l'exploitation. Afin d'assurer leur pérennité et leur fiabilité, les données réglementaires doivent être entourées de certaines précautions détaillées ici.

III – Réalisation de l'édition informatisée des registres d'inventaire et de dépôt

[Mettre en œuvre l'édition informatisée réglementaire des registres d'inventaire et de dépôt d'un musée de France](#)

L'édition informatisée réglementaire est une possibilité offerte par la réglementation issue du Code du patrimoine, à un musée de France désireux de générer ses registres d'inventaire et de dépôt grâce à l'outil informatique. La mise en œuvre de cette édition s'entoure de spécifications détaillées dans cette publication, afin de garantir le caractère conforme de cette procédure réglementaire et des registres ainsi réalisés.

[Spécifications pour les fonctionnalités liées à l'édition informatisée réglementaire du registre d'inventaire des biens affectés et du registre des dépôts](#)

Ces spécifications techniques s'inscrivent dans la procédure de validation des fonctionnalités réglementaires d'édition informatisée de registres d'inventaire et de dépôt, en conformité avec l'arrêté du 25 mai 2004 sur les normes d'inventaire et de récolement, sur les outils de gestion de collections des musées de France.